

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mylène Therrien](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4513699a4b2fc4f7bdaeb736>

Date d'obtention : 2020-10-29 15:45:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, ouvrir la trousse et suivre l'aide mémoire pour aider à se guider au travers le processus. Il faut d'abord et avant tout vérifier la version de la personne qui dénonce la situation en complétant une grille. Par la suite nous rencontrons la personne victime et remplissons aussi une grille, afin de nous aider pour les interventions à suivre. Nous rencontrons aussi l'instigateur et faisons une grille afin de voir si nous sommes en présence d'un acte malveillant ou impulsif, car les interventions seront différentes selon le cas. Chaque personne impliquée est rencontrée seule. Tout cela nous permet de comprendre le contexte, la nature des gestes posés, l'intention des gestes et l'étendue de ce partage. Il faut par la suite contacter le service de police, sauf si nous croyons être dans un cas d'acte malveillant. Dans ce cas nous ne remplissons pas la grille et appelons le service de police. Il ne faut pas oublier de confisquer le cellulaire ou l'appareil où les images pourraient se retrouver, sans jamais les regarder.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de toujours bien appliquer le protocole et la trousse à la lettre. Parfois un revirement de situation s'effectue durant l'intervention, car des personnes se rajoutent, ou d'autres informations sont alors à prendre en considération. Il faut faire les étapes pour chacune des situations et ne pas minimiser les faits. Je retiens aussi que chaque situation peut avoir ses particularités, donc je crois important de se référer à son aide mémoire en tout temps et s'assurer de faire les bonnes étapes au bon moment, afin de s'assurer d'une intervention de qualité et pour permettre au service de police de pouvoir avoir tout en main pour la poursuite des interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part ce serait possiblement la confiscation de l'appareil. C'est quelque chose qui se fait au scolaire mais qui est toujours difficile à gérer, car les jeunes réagissent énormément. Mais je crois qu'en expliquant les raisons et le but de cette étape, il sera possible d'avoir la collaboration des jeunes. Pour le reste, la trousse semble tellement bien faite, je crois que j'aurai l'impression de ne rien oublier et de faire les choses correctement avec cet outil. Il est vrai que c'est un sujet délicat mais je crois qu'avec l'application de la trousse, tout se fait sans jugement et sans risque de compromettre les informations.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

